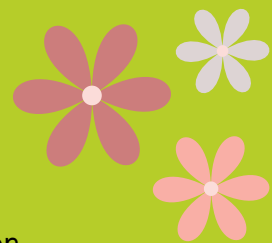




SERVICES PÉRISCOLAIRES DE VEYRE-MONTON



Accueil périscolaire du matin et du soir – Restaurant scolaire – Animation

Les horaires

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Périscolaire du matin de 7h15 à 8h40

Périscolaire du soir de 17h00 à 18h30

Pause méridienne (repas + temps libre et activités)
de 12h00 à 13h50



Toute absence aux services périscolaires (ALSH et restaurant scolaire) doit impérativement être signalée **AVANT 9 h** le jour même via le portail famille.

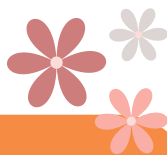
Repas facturé pour toute information transmise après 9h00.

Portail famille et application mobile

Le portail famille est accessible à tous les parents. C'est un service en ligne personnalisé et sécurisé. Il vous permet de gérer les informations de votre dossier, télécharger vos factures, régler les factures en ligne, gérer les inscriptions ou annulations à l'ALSH et la restauration scolaire.

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieVeyreMonton63/accueil>

L'application mobile « BL Portail famille » est également disponible.



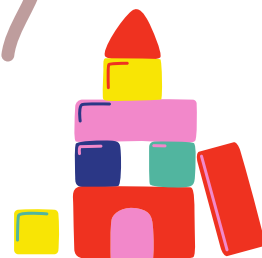
Les horaires de l'école 9h/12h et 14h/17h

Ces horaires sont dépendants du transport scolaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le transport scolaire est une compétence de la Région, la mairie de Veyre-Monton n'intervient pas dans le fonctionnement. Le bourg de Soulassse étant à plus de 3 kms de l'école, il est obligatoire de mettre en place un transport scolaire. La ligne actuelle dessert le collège des Martres-de-Veyre, puis Soulassse et ensuite Veyre, pour ne pouvoir arriver au groupe scolaire Jean Moulin qu'à 8 h 50 maximum.

L'école ne peut donc commencer qu'à 9 heures.

Les enfants de moins de 3 ans sont acceptés aux services périscolaires



Temps périscolaire du matin

Tous les matins, les enfants, de la petite section au CM2, ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de participer à une activité individuelle ou collective.

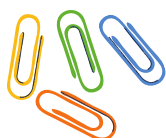
Les activités sont différentes pour les maternelles et pour les élémentaires : décorations pour les salles périscolaires et le réfectoire, créations selon les thématiques (Halloween, Noël, Pâques, fête de l'école...).

Une pause méridienne (12h/13h50) avec des activités pour les enfants

2 à 3 fois par semaine, des activités sont proposées aux enfants du CP au CM2 (activités manuelles, jeux de coopération, cuisine, jardinage, ...). La participation est libre. L'enfant ne souhaitant pas faire l'activité, peut jouer librement dans la cour sous la surveillance des agents.

Un goûter est autorisé au périscolaire du matin

Les enfants ont la possibilité d'apporter un goûter au périscolaire du matin. Il est pris à leur arrivée dans le bâtiment ALSH.



Temps périscolaire du soir

Au périscolaire du soir, la facturation ne débute qu'à partir de 17 h 15.

15 minutes sont offertes par la municipalité afin de fluidifier la sortie des enfants et le stationnement.

Un retard exceptionnel après 18 h 30, vous devez obligatoirement informer les agents en appelant :

Avant 18 h : Laura Philippe au 06 73 07 68 67

Après 18 h : les agents de l'ALSH au 06 88 72 94 66

En cas de non-respect des horaires, un bon de retard vous est transmis, comme le stipule le règlement intérieur.

Transport scolaire

Le transport scolaire est géré par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, et un ramassage est prévu tous les jours d'école, le matin et le soir. Il dessert Soulasse et Veyre (Cave coopérative, la Poste, les Marchandes, Soulasse, Val Marie).

Le matin, un agent municipal vient chercher les enfants au bus pour les amener dans la cour.

Le soir à 17 h, les enfants inscrits sont orientés et accompagnés jusque dans le bus. Le personnel municipal vérifie que les enfants sont bien attachés avant le départ.

Un planning mensuel, pour la fréquentation du soir, doit être fourni aux services périscolaires.

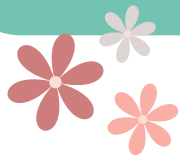
Faute de planning, l'enfant est automatiquement orienté à l'ALSH.

Les horaires par arrêts sont consultables sur le site de la mairie de Veyre-Monton.

Inscription : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/421-puydedome.htm>

Des temps forts et collectifs

L'équipe périscolaire organise, avec tous les enfants, le lancement du week-end du Téléthon et assure une animation pour la fête de l'école de l'association des parents d'élèves.





Une restauration scolaire avec des produits qualitatifs

La restauration se fait en 2 services pour les maternelles et les élémentaires :

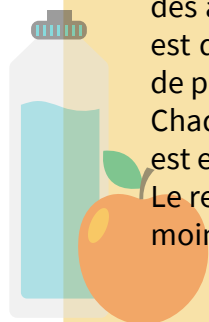
- .. De 12 h à 12 h 50 : 1er service des maternelles
- .. De 13 h à 13 h 50 : 2ème service des maternelles
- .. De 12 h à 12 h 50 : 1er service des élémentaires
- .. De 13 h à 13 h 50 : 2ème service des élémentaires



Les repas sont confectionnés sur place. Une attention particulière est apportée sur la qualité des aliments (provenance, label, Bio...). Les fruits et légumes frais sont de saison. La viande est d'origine française. Le pain est acheté, de vacances à vacances, en alternance au dépôt de pain de Monton et à la boulangerie de Veyre.

Chaque semaine, un repas végétarien est servi aux enfants, et une semaine sur 2, un repas est entièrement Bio.

Le restaurant scolaire respecte la loi Egalim, 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits Bio.



— 19 employés communaux œuvrent au quotidien pour proposer un accueil de qualité aux enfants. Ils interviennent :

- à l'accueil périscolaire du matin et du soir.
- au restaurant scolaire (préparation et service).
- à l'animation de la pause méridienne.
- à l'entretien des locaux.
- et au transfert vers le bus.



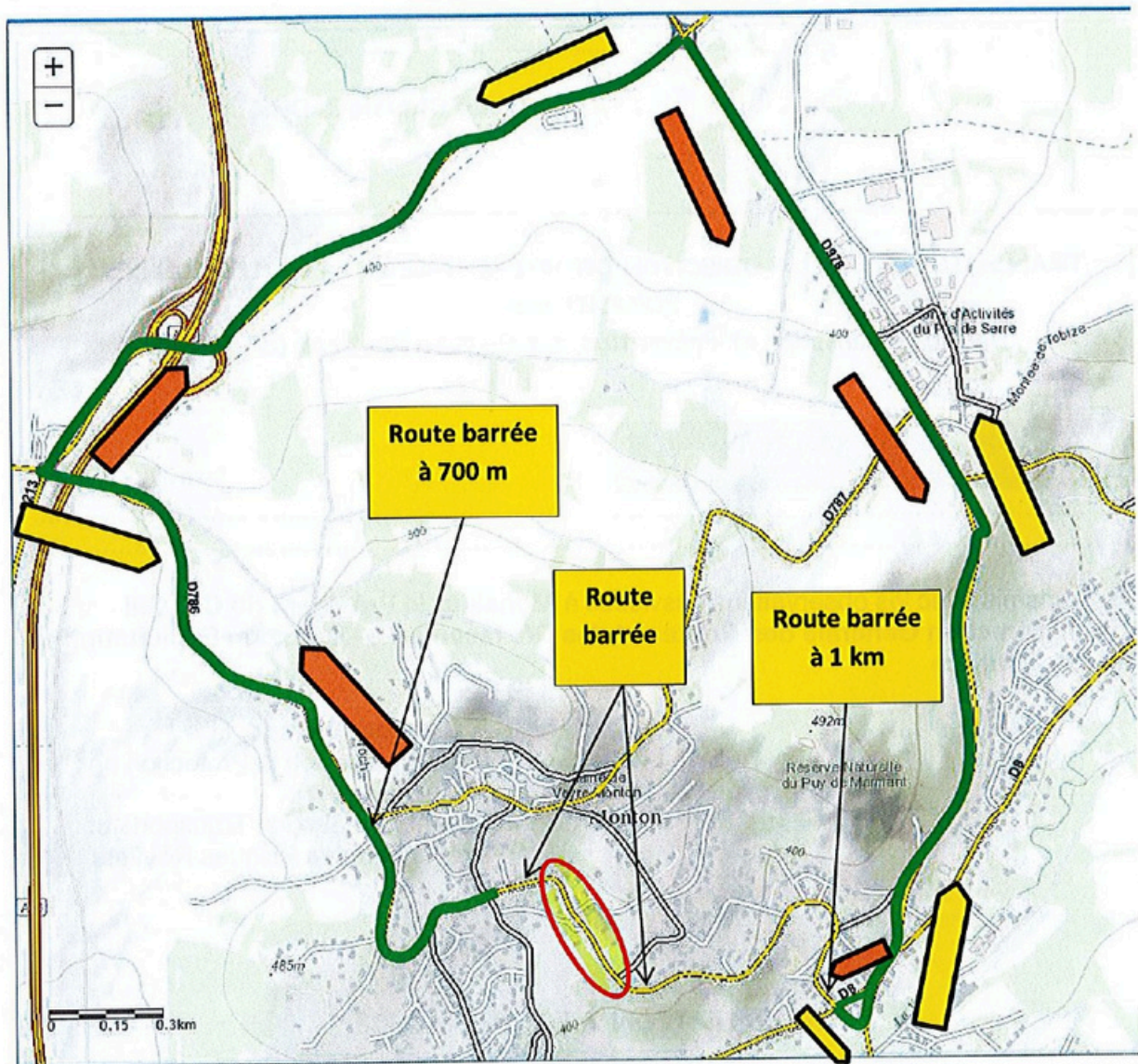
Coordonnées utiles :
Laura Philippe
Responsable des services périscolaires



06 73 07 68 67
periscolaire@mairie-veyremonton.com
ALSH (après 18 h) 06 88 72 94 66

Le règlement intérieur ainsi que les tarifs des services périscolaires sont consultables sur le site internet de la Mairie
www.mairie-veyremonton.fr

PLAN DE DÉVIATION



SENS DE DEVIATION



ITINERAIRE DE DEVIATION



ZONE DE TRAVAUX

Rue Jean Moulin
secteur école

Période de travaux
du 22 au 30 avril 2025
Rue Jean Moulin
secteur école

Itinéraire Monton - Veyre
Chemin de St Alyre - Avenue de la
Monne